

1. Ouverture de la séance et appel

Mme la Présidente, Mireille Cardinaux ouvre la séance à 20h16. Elle souhaite la bienvenue à ce 3^{ème} Conseil de l'année et relate en introduction la 15^{ème} Fête du Raisin qui a eu lieu le 22 septembre sous la Présidence de Mme Francine Dupuis.

Mme la Présidente mentionne le fait qu'il n'y a pas de secrétaire jusqu'au point no 6 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente corrige quelques irrégularités concernant le PV no 2/2012 notamment concernant le quorum, en effet celui-ci est atteint lorsque 1/3 des membres est présent et non 1/3 + 1 comme évoqué. M. Rueger quant à lui sera présent lors du Conseil Général du mois de décembre.

Mme la Présidente procède à l'appel, sur les 84 membres du Conseil 61 sont présents, 19 excusés et 4 non excusés. Le quorum étant à 28, il est atteint. Dès lors, Mme La Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est mis en discussion, aucune modification n'est demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité et 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal no 2/2012 du 26 juin 2012

Différentes erreurs sont énumérées.

Le Procès-verbal avec modifications est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 6 abstentions et 1 refus.

4. Correspondance éventuelle

Néant.

5. Assermentations

Néant.

6. Démission de la secrétaire du Conseil et élection

Mme Morena Boninsegni a fait part de sa démission pour le 1^{er} septembre 2012, pour des raisons professionnelles. La Présidente la remercie pour le travail effectué.

Mme la Présidente signale que **Mme Marguerite Pilloud**, actuelle secrétaire communale prendra sa retraite l'année prochaine et qu'elle s'est proposée pour reprendre ce poste à partir du 1^{er} juillet 2013, **Mme la Présidente** la remercie et l'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013, une secrétaire ad intérim **Mme Mireille Sanchez**, de Bougy-Villars est disposée à reprendre le poste.

La Présidente demande si quelqu'un dans la salle souhaiterait se présenter avant la présentation de Mme Sanchez. Ce n'est pas le cas. Le vote est effectué.

Sur les 61 membres présents, **Mme Mireille Sanchez** remporte 58 voix, **Mme Manon Suardet**, 1 voix, **M. Jean-Paul Gruaz**, 1 voix, **M. Gérard Jan**, 1 voix. **Mme Sanchez est donc élue secrétaire du Conseil Général jusqu'au 30 juin 2013.**

7. Préavis municipal no 5/2012 concernant l'arrêté d'imposition

M. Francis Liard, Syndic demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis et de l'arrêté d'imposition. Ce n'est pas le cas, il en lit les conclusions.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à **M. Mathieu Barbay**, rapporteur pour la COGEFIN qui recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis.

La Présidente donne ensuite la parole aux Conseillers.

Après discussion, le préavis no 5/2012 est mis en votation à main levée et accepté à la majorité avec 1 abstention.

8. Préavis municipal no 6/2012 relatif à une demande de crédit de Fr. 308'100.- pour la construction d'un refuge forestier intercommunal entre Allaman, Bougy-Villars et Féchy

Mme Katyla Labhard demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis et de l'arrêté d'imposition. Ceci n'étant pas le cas, elle en lit les conclusions.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, Président et rapporteur de la commission ad hoc qui lit le rapport. La commission mentionne avoir travaillé de concert avec les commissions ad hoc de Bougy-Villars et Allaman. Les trois commissions émettent des remarques et souhaitent trois amendements. La conclusion est l'acceptation dudit préavis à l'unanimité.

La Présidente passe ensuite la parole à **M. Mathieu Barbay**, rapporteur pour la COGEFIN qui recommande d'accepter ce préavis tel que présenté à l'unanimité, les comptes « Fonds de réserve pour investissements futurs » et la trésorerie permettant ce crédit.

Par rapport aux amendements, la Municipalité n'entre pas en matière sauf sur la notification devant notaire avec une part à 47,4%. Pour le reste, elle indique que le vote de ce soir concerne la demande de crédit et non des aspects du futur règlement donc pas les points demandés dans les amendements. Néanmoins, elle prend acte des demandes émises par la commission ad hoc ainsi que celles de la COGEFIN.

Après plusieurs interventions et discussion animée, la Présidente passe le préavis au vote à main levée : le préavis no 6/2012 est accepté à la majorité, 3 refus et 10 abstentions.

9. Communications de la Municipalité

Néant.

10. Propositions individuelles

Mme Christiane Aguet : « Dans la séance du 26 juin, Mme la Municipale **Carole Bettems** signalait qu'elle avait un rendez-vous avec la Commune d'Aubonne au sujet du Ch. L'Alliez. Qu'en est-il ? »

Mme Carole Bettems : « La rencontre a été faite avec le voyer des routes, sur place. La demande a été faite auprès de la Commune d'Aubonne de voir avec ses agriculteurs qui sont les principaux concernés sur ce chemin. Nous sommes ainsi dans l'attente de nouvelles de leur part ».

M. Yvan Guillemain : « Au Ch. des Cassivettes a été fait un trottoir sous forme de lignes jaunes. Normalement, les véhicules ne sont pas autorisés sur ces lignes. Or, il y a fréquemment des personnes qui stationnent leurs véhicules la nuit. Serait-il possible d'écrire aux habitants du quartier et de leur demander de ne pas y parquer leurs véhicules » ?

M. Francis Liard répond qu'il est bien clair que ce ne sont pas des places de stationnement. Exceptionnellement, la Municipalité a autorisé **Mme Francine Billieux** à parquer pendant les travaux qui ont lieu dans la cour de son domicile.

M. Yvan Guillemain indique qu'il ne vise en aucun cas Mme Billieux car il est tout à fait au courant du chantier qui a lieu chez elle. Il précise qu'il s'agit d'autres personnes.

Mme Carole Bettems prend note de ce fait qui est déjà connu. Elle mentionne que La Municipalité écrira aux citoyens du Ch. des Cassivettes.

M. Alexandre Oehen : « Il y a 2 séances, avait été fait une remarque quand à la protection des données lors d'envoi par mail. Où en est-on » ?

Mme la Présidente, indique pour l'instant l'abandon des envois par mail, ce qui résout une partie du problème pour le moment. L'idée est d'établir un document que tous les Conseillers recevront afin de notifier les documents qu'ils autoriseront à envoyer par ce biais.

M. Alexandre Oehen : « Où en est-on de l'éventuelle épicerie du Rionzier ? Y a-t-il eu de l'avancement sur le dossier » ?

Mme Katyla Labhard, répond que des recherches ont été effectuées avec l'aide de la gérance depuis 6 mois, mais personne ne s'est annoncé. La seule enseigne qui s'est intéressée a signifié énormément de nuisances de bruits la nuit dues aux livraisons par camions. Cette option a été dès lors abandonnée. Un contact a été pris ensuite avec l'architecte afin de scinder la surface en deux pour permettre la réalisation d'un nouvel appartement de 4 pièces et la création d'une surface de bureau ou de cabinet médical.

Mme Christine Kaesermann : « A propos de l'éventuel 4 pièces qui serait construit en Rionzier, pourrait-on garder ce 4 pièces avec un loyer abordable »?

Mme Katyla Labhard précise que la configuration de l'appartement sera identique aux appartements du dessus, aussi elle ne comprend pas bien pourquoi faire une différence de loyer, vis à vis des autres locataires. Le calcul des coûts sera présenté en décembre lorsque toutes les factures seront rentrées.

M. Michel Aguet, demande à La Municipalité où en est le projet de tirer la distillerie avec M. Alex Paccot en direction nord, à côté du hangar de M. Prod'hom.

Mme Katyla Labhard, informe que le dossier est dans les mains de la Société de Distillerie et que c'est à eux de mettre le dossier à l'enquête.

Mme Christine Kaesermann, demande s'il serait possible de réduire les m2 de l'éventuel 4 pièces qui sera construit En Rionzier

Mme Katyla Labhard, mentionne que dans la conception de l'immeuble toutes les gaines techniques ainsi que les canalisations se trouvent au même endroit, afin de réduire les coûts de construction. Ceci n'est donc pas possible.

Mme Jamila Blackwell, souhaite savoir ce qu'il adviendra du local commun ?

Mme Katyla Labhard, dit que tout est encore à l'étude mais la salle commune va rester. Elle ne fait pas partie du projet de réaménagement.

M Alexandre Oehen : « Qu'en est-il de la place de jeux »?

M. Francis Liard répond qu'il faut attendre que l'immeuble soit terminé et les comptes clos avant d'imaginer une place de jeux.

M Alexandre Oehen, est étonné car il y avait un budget défini pour cette place de jeux. Il se demande où est-il passé ?

M. Francis Liard indique qu'il n'y avait pas de budget distinct pour une place de jeux, mais un budget global est prévu pour l'équipement des terrains.

M. François Burnand intervient en étant convaincu que la place de jeux sera faite. Il informe le Conseil que par rapport à sa dernière intervention au précédent Conseil, la haie est parfaitement conforme. Cependant il se demande comment se fait-il que la copropriété d'à côté n'ait pas encore planté ses haies.

M. Francis Liard répond que le permis d'habiter pour l'immeuble voisin n'est pas encore délivré et qu'ils ont comme projet de faire des murs. Une séance est prévue fin octobre. Le Conseil sera tenu au courant de la suite.

11. Clôture de la séance

Mme la Présidente remercie chacune et chacun pour son attention.

Le Conseil du mois d'octobre est annulé.

Le Conseil du 11 décembre 2012 est avancé à 19h00.

Mme La Présidente clôt la séance à 21h47.

